

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 04 AVRIL 2022**

CM2022/04/04/41 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mars 2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5219-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 ;

Vu les délibérations n^{os} CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre n° CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis favorable du comité technique ;

Considérant la modification proposée pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés ;

Considérant qu'il convient, en conséquence de la création et suppression d'un poste, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP040 CM001 et corrélativement, de créer un poste d'attaché territorial sous la référence MGP040 CM070.

Ce poste de chargé de mission "Inventons la métropole" correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer la gestion de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » en lien avec le Directeur projet

- Participer au pilotage des comités pour le projet IMG P
- Suivre les relations avec les prestataires.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Ingénieur territorial	1
Total	1

DIT que la présente délibération porte créations d'un poste budgétaire suivant :

Attaché territorial	1
Total	1

PRECISE que le tableau des emplois comprend toujours 141 postes budgétaires et 133,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2022 et suivants de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Annexe à la délibération n°CM2022/04/04/41 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés 17/12/2021		Postes proposés au vote 04/04/2022	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	2	2	2	2
Total Emploi fonctionnel			3	3	3	3
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	1	1	1	1
		Administrateur hors classe	4	4	4	4
	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	9	9	9	9
		Attaché territorial	42	42	43	43
	Rédacteur territorial	Rédacteur	10	10	10	10
		Rédacteur principal 2C	1	1	1	1
		Rédacteur principal 1C	3	3	3	3
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	5	5	5	5
		Adjoint administratif principal 1C	2	2	2	2
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2
	Total Administrative			80	80	81
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	2	2	2	2
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	31	28,7	30	27,7
		Ingénieur principal	14	14	14	14
		Ingénieur hors classe	0	0	0	0
	Technicien	Technicien territorial	7	2,8	7	2,8
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
		Adjoint technique territorial	1	1	1	1
	Total Technique			58	50,8	57
TOTAL			141	133,8	141	133,8